

## Opérations Vacances 91 - Adoption des projets - Subventions - Modification du budget des Maisons Pour Tous

**M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur :** Pendant l'été, de nombreux enfants et jeunes restent dans les quartiers sans activités ni projets vacances. Face à une telle situation, la Ville de Besançon conduit chaque année depuis 1983 une «Opération Vacances» qui vise à lutter contre les phénomènes d'exclusion et leurs effets possibles en proposant dans les quartiers des structures d'accueil et d'activités.

L'opération reçoit le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales qui attribue une subvention de 100 000 F et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui affecte directement à la MJC Palente deux mois-saisonniers et un quasi-contrat de 5 000 F.

La Ville s'appuie sur les structures d'animation de quartier municipales (MPT) ou associatives (Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, MJC Palente) et la coordination générale est assurée par le Service Animation-Formation-Prévention.

L'opération Vacances est précédée d'une action d'information sur les formules vacances existantes. En 1991 le service a relayé le travail «infos-vacances» du CIAM en mettant en place des points d'accueil vacances été dans les quartiers.

Dans chaque quartier l'opération consiste en la mise en place d'un double dispositif :

- **accueil de proximité** en centre de loisirs sans hébergement (10 000 journées jeunes sont prévues en 1991) avec activités sur place ou à proximité et sorties à la journée,

- **organisation de séjours** de 4 à 5 jours pour répondre à la nécessité de permettre à certains jeunes de sortir du quartier (2 000 journées jeunes sont primées en 1991).

Au total l'opération devrait concerner 800 à 1 000 jeunes différents avec une capacité moyenne de 350 par jour dans les six quartiers concernés.

Après avoir étudié les projets présentés et pour permettre leur concrétisation, la 13<sup>ème</sup> Commission propose au Conseil Municipal :

1) d'encaisser la subvention de 100 000 F de la Caisse d'Allocations Familiales, de la réaffecter en dépenses et par conséquent d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires :

\* **en recettes** au chapitre 945.92/7379.89031.47040 Prévention - Opération Vacances - Autres participations

\* **en dépenses** au chapitre 945.92/657.89031.47040 Prévention - Opérations Vacances - Subventions

2) de verser les subventions suivantes :

- 30 000 F au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux en complément de l'acompte de 30 000 F attribué par le Conseil Municipal le 27 mai 1991,

- 20 000 F à la MJC Palente en complément de 30 000 F attribués par le Conseil Municipal le 27 mai 1991.

La dépense, soit 50 000 F, sera prélevée sur le chapitre 945.92 article 657 code projet 89031 code service 47040 du budget primitif.

3) de modifier les budgets des MPT de Planoise, Montrapon, la Grette et Clairs-Soleils de la manière suivante :

a) transfert d'une somme de 259 108 F à prélever sur le chapitre 945.92/657.89031.47040 et à ventiler ainsi :

**MPT Planoise**

- \* 69 476 F chapitre 945.92/611.47044 Rémunération du personnel vacataire
- \* 7 004 F chapitre 945.92/609.47044 Autres fournitures.

**MPT Montrapon**

- \* 55 420 F chapitre 945.92/611.47042 Rémunération du personnel vacataire
- \* 4 680 F chapitre 945.92/601.47042 Alimentation.

**MPT Grette**

- \* 36 198 F chapitre 945.92/611.47043 Rémunération du personnel vacataire
- \* 14 950 F chapitre 945.92/601.47043 Alimentation
- \* 9 780 F chapitre 945.92/609.47043 Autres fournitures.

**MPT Clairs-Soleils**

- \* 54 800 F chapitre 945.92/611.47045 Rémunération du personnel vacataire
- \* 6 800 F chapitre 945.92/601.47045 Alimentation.

b) vote au budget supplémentaire de l'exercice courant :

- **en recettes** d'une somme de 206 541 F correspondant à la participation des familles pour 59 570 F (article 7006) et au versement des bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales pour 146 971 F (article 709) à ventiler comme suit :

**MPT Planoise**

- \* 11 720 F chapitre 945.92/7006.89031.47044
- \* 32 096 F chapitre 945.92/709.89031.47044.

**MPT Montrapon**

- \* 16 250 F chapitre 945.92/7006.89031.47042
- \* 50 175 F chapitre 945.92/709.89031.47042.

**MPT Grette**

- \* 18 900 F chapitre 945.92/7006.89031.47043
- \* 35 200 F chapitre 945.92/709.89031.47043.

**MPT Clairs-Soleils**

- \* 12 700 F chapitre 945.92/7006.89031.47045
- \* 29 500 F chapitre 945.92/709.89031.47045.

- en dépenses, un crédit d'égal montant qui sera ventilé sur les imputations suivantes :

**MPT Planoise**

- \* 5 600 F chapitre 945.92/601.89031.47044
- \* 13 516 F chapitre 945.92/609.89031.47044
- \* 1 400 F chapitre 945.92/645.89031.47044
- \* 23 300 F chapitre 945.92/645.5.89031.47044.

**MPT Montrapon**

- \* 18 570 F chapitre 945.92/601.89031.47042
- \* 16 800 F chapitre 945.92/609.89031.47042
- \* 16 555 F chapitre 945.92/645.89031.47042
- \* 14 500 F chapitre 945.92/645.5.89031.47042.

**MPT Grette**

- \* 12 020 F chapitre 945.92/609.89031.47043
- \* 13 800 F chapitre 945.92/645.89031.47043
- \* 28 280 F chapitre 945.92/645.5.89031.47043.

**MPT Clairs-Soleils**

- \* 3 200 F chapitre 945.92/601.89031.47045
- \* 1 200 F chapitre 945.92/609.89031.47045
- \* 33 000 F chapitre 945.92/645.89031.47045
- \* 4 800 F chapitre 945.92/645.5.89031.47045.

Le Conseil Municipal est invité :

- à statuer sur l'ensemble des propositions concernant l'Opération Vacances 1991 et le budget qui lui sera affecté et à décider l'attribution des subventions proposées à la MJC Palente et au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux,

- à autoriser M. le Député-Maire à fixer par arrêté les tarifs des activités proposées par les MPT pendant cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.